

Formation initiale SST (14h)

Certificat de Sauveteur Secourisme du Travail

Programme de formation délivré en application de l'article R.4224-15 du Code du Travail et des dispositions du Document de Référence SST V8-01/2021.

Objectifs pédagogiques :

- Être capable de situer le rôle de SST dans l'organisation de l'entreprise,
- Être capable de protéger de façon adaptée,
- Être capable d'examiner la(les) victime(s),
- Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime,
- Être capable de secourir la victime de manière appropriée,
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail,
- Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Programme :

THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Le cadre juridique de l'intervention du SST,
- Les Risques Professionnels liés à l'activité de l'entreprise/de l'établissement,
- Les interlocuteurs de l'entreprise en matière de prévention des risques professionnels,
- Le sauvetage secourisme du travail,
 - La recherche des signes persistants pour protéger,
 - L'examen de la victime,
 - L'alerte,
 - L'action de secours dans le cadre d'une victime :
 - Qui saigne abondamment,
 - Qui s'étouffe,
 - Qui se plaint d'un malaise,
 - Qui se plaint de brûlure(s),
 - Qui se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
 - Qui se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
 - Qui ne répond pas mais qui respire,
 - Qui ne répond pas et qui ne respire pas.
- Les matériels de secours spécifiques présents au sein de l'entreprise/de l'établissement,
- Situations inhérentes aux risques spécifiques.

Validation :

- Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui aura suivi la totalité de la formation et qui aura satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité.
- La validité de ce certificat est fixée à deux ans. La prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois

ZOOM SUR

Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'Unité d'Enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1).

Caractéristiques

Établissement(s) concerné(s) :

- Tout établissement.

Activité(s) concernée(s) :

- Toute activité.

Personnel(s) concerné(s) :

- Tout travailleur désigné par l'employeur

Prérequis :

- Aucun.

Type de Formation :

- Formation certifiante.

Type de validation :

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Durée et calendrier

- 14 heures (2 jours),
- Nous consulter pour les dates de stages.

Lieu de réalisation :

- Au sein de votre établissement.
- Centre de formation

Nombre de participants :

- 4 minimum à 10 au maximum.

Coût de l'enseignement :

- Sur devis.

« Documentation » :

- Remise d'un livret « SST » à chaque participant, à l'issue de la formation.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Études de cas,
- Démonstrations,
- Mises en situation.

Qualification du formateur :

- Titulaire du certificat de « Formateur SST » valide.

